

Chambre régionale des comptes

Monsieur Jean-François Monteils

Président

3, place des Grands Hommes

CS 30059

33064 Bordeaux Cedex

Saint Vincent de Paul, le 10 septembre 2020

Envoi anticipé par courriel

Lettre recommandée avec accusé de réception

Dossier suivi par :

Corinne Thomas, greffière de la 3^{ème} sectionMèl. : na-grefe@crtc.ccomptes.fr**OBJET :** Observations du rapport définitif**N. REF :** AC/AL 16/20**V. REF :** KSP GD200356 CRC

CT/ROD TRANS Landes

Contrôle n°2018-0228

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le 28 juillet dernier, au siège de Trans-Landes, le rapport d'observations définitives du 27 mai 2020 de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine, dont je vous remercie.

L'analyse approfondie de ce rapport me permet d'apprécier la prise en considération, par la Chambre Régionale des Comptes, du contexte dans lequel Trans-Landes a été créée et s'est développée au fil des années, avec le souci d'assurer un service de qualité, et ce avec des moyens optimisés et une organisation administrative « légère », souhaitée dans le souci de préserver les finances publiques.

Une lecture attentive du rapport définitive me conduit également à constater la prise en compte de nos différents échanges, durant les opérations de contrôle dont le bon déroulement doit être salué, mais également après la notification du rapport provisoire, et notamment de plusieurs éléments de fait et de droit ayant conduit la Chambre régionale des Comptes à adopter dans son rapport définitif des positions différentes de celles exprimées dans le rapport provisoire.

SPL Trans-Landes

Capital 1 015 000 €

49 route de la Cantère

ZA la Carrère

40 990 Saint Vincent de Paul

R.C. Dax 750 177 529 – SIRET 750 177 529 00021 – TVA CEE FR00750177529 – code APE 4939A

Je note avec satisfaction que le rapport définitif rend compte de la grande complémentarité de Trans-Landes et de la Régie Régionale des Transports des Landes avec laquelle la société publique locale entretient des relations fortes de mutualisation permettant une optimisation des moyens respectifs des deux structures. Ce mode de fonctionnement, résultant d'une coopération n'obéissant qu'à des considérations d'intérêt général, au bénéfice des actionnaires de Trans-Landes et des usagers du transport public doit désormais être pérennisé.

Le rapport définitif prend acte des actions d'ores et déjà engagées par Trans-Landes pour suivre les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, ainsi que de celles qui le seront prochainement et je vous en remercie. Trans-Landes s'attache en effet à tirer profit des travaux de la Chambre Régionale des Comptes, même si nous restons confiants sur nos points de divergences qui demeurent, mais restent néanmoins résiduels et mineurs.

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Alain Cazeneuve
Directeur général

